

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES DE L'ONTARIO (PAJO)

Dates limites pour la production de rapports et l'entrée de données dans le SIEO-APPR

Dates limites pour 2026-2027 :

Rapports :

1. 5 juin 2026 : Plan d'activités
2. 1^{er} mars 2027 : Rapport d'activité 1 (provisoire)
3. 1^{er} mars 2027 : Rapport estimatif des dépenses (RED)
4. 4 octobre 2027 : Rapport d'activité 2 (final)
5. 30 novembre 2027 : États des revenus et des dépenses (ERD)

SIEO-APPR :

- 16 septembre 2026 : Les nouveaux participants pour l'année scolaire 2026-2027 peuvent être entrés à partir du 16 septembre 2026. Ne pas les entrer avant cette date.
- 29 janvier 2027 : Date limite pour indiquer dans le système si les participants au PAJO (avec ou sans CAE) qui ont quitté l'école secondaire avant le 31 août 2026 ont terminé ou abandonné le programme. Attendre après le 1^{er} octobre 2026 pour entrer cette information.
 - La date de fin/d'abandon doit être la date à laquelle l'élève a obtenu son diplôme d'études secondaires ou celle à laquelle il a quitté l'école secondaire. Il ne faut pas indiquer la date à laquelle les données sont entrées.
- 29 janvier 2027 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du premier semestre 2026-2027.
- 29 janvier 2027 : Tous les participants au PAJO qui sont inscrits au PAJO-APTE. Cela signifie que l'élève a obtenu un minimum de 8 crédits d'éducation coopérative du PAJO, a conclu un contrat d'apprentissage enregistré (CAE) et a signé (avec un parent, le cas échéant) le consentement à la participation au PAJO-APTE. Pour en savoir plus, consulter le manuel des utilisateurs des conseils scolaires du SIEO-APPR à [monSIEO](#) et les questions et réponses relatives à la saisie des données dans le système SIEO-APPR sur le site [EPEO](#).
- 30 juin 2027 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du deuxième semestre 2026-2027.
- 30 juin 2027 : Tous les participants au PAJO qui sont inscrits au PAJO-APTE.
- FACULTATIF – du 1^{er} juillet au 31 août 2027 : Pour les participants au PAJO ayant quitté l'école secondaire au 30 juin 2027 et ayant été embauchés comme apprentis, les membres du personnel des conseils scolaires peuvent terminer ou retirer leur participation au PAJO afin de les aider dans les prochaines étapes. Ne pas terminer ou retirer votre participation entre le 1^{er} et le 30 septembre.
- 10 septembre 2027 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du semestre d'été 2026-2027.
- 10 septembre 2027 : Tous les participants au PAJO qui sont inscrits au PAJO-APTE.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le document [SIEO-APPR – Fin/Abandon du PAJO Questions et réponses](#) sur le site EPEO.

Dates limites pour 2025-2026 :

Rapports :

1. 2 mai 2025 : Plan d'activités
2. 2 mars 2026 : Rapport d'activité 1 (provisoire)
3. 2 mars 2026 : Rapport estimatif des dépenses (RED)
4. 2 octobre 2026 : Rapport d'activité 2 (final)
5. 30 novembre 2026 : États des revenus et des dépenses (ERD)

SIEO-APPR :

- 17 septembre 2025 : Les nouveaux participants pour l'année scolaire 2025-2026 peuvent être entrés à partir du 17 septembre 2025. Ne pas les entrer avant cette date.
- 30 janvier 2026 : Date limite pour indiquer dans le système si les participants au PAJO (avec ou sans CAE) qui ont quitté l'école secondaire avant le 31 août 2025 ont terminé ou abandonné le programme. Attendre après le 1 octobre 2025 pour entrer cette information.
 - La date de fin/d'abandon doit être la date à laquelle l'élève a obtenu son diplôme d'études secondaires ou celle à laquelle il a quitté l'école secondaire. Il ne faut pas indiquer la date à laquelle les données sont entrées.
- 30 janvier 2026 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du premier semestre 2025-2026.
- 30 janvier 2026 : Tous les participants au PAJO qui sont inscrits au PAJO-APTE. Cela signifie que l'élève a obtenu un minimum de 8 crédits d'éducation coopérative du PAJO, a conclu un contrat d'apprentissage enregistré (CAE) et a signé (avec un parent, le cas échéant) le consentement à la participation au PAJO-APTE. Pour en savoir plus, consulter le manuel des utilisateurs des conseils scolaires du SIEO-APPR à [monSIEO](#) et les questions et réponses relatives à la saisie des données dans le système SIEO-APPR sur le site [EPEO](#).
- 30 juin 2026 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du deuxième semestre 2025-2026.
- 30 juin 2026 : Tous les participants au PAJO qui sont inscrits au PAJO-APTE.
- FACULTATIF – du 1^{er} juillet au 31 août 2026 : Pour les participants au PAJO ayant quitté l'école secondaire au 30 juin 2026 et ayant été embauchés comme apprentis, les membres du personnel des conseils scolaires peuvent terminer ou retirer leur participation au PAJO afin de les aider dans les prochaines étapes. Ne pas terminer ou retirer votre participation entre le 1^{er} et le 30 septembre.
- 11 septembre 2026 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du semestre d'été 2025-2026.
- 11 septembre 2026 : Tous les participants au PAJO qui sont inscrits au PAJO-APTE.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le document [SIEO-APPR – Fin/Abandon du PAJO Questions et réponses](#) sur le site EPEO.